

La collaboration avec des partenaires étrangers peut jouer un rôle important dans le processus d'innovation en permettant aux entreprises d'accéder à des sources de connaissances et de ressources plus vastes pour un coût moindre, tout en partageant les risques.

La part des entreprises qui collaborent avec des partenaires d'autres pays d'Europe s'échelonne entre moins de 2 % en Espagne et en Turquie, et plus de 13 % en Finlande, au Luxembourg et en Slovaquie. La collaboration avec des partenaires hors d'Europe est beaucoup moins répandue, et ne concerne que de 1 % à 5 % des entreprises dans la plupart des pays d'Europe. Dans l'ensemble, les entreprises innovantes des pays nordiques et de certaines petites économies d'Europe (Belgique, Luxembourg et Slovaquie) ont tendance à collaborer plus que les autres avec des partenaires étrangers.

Les différences qui existent d'un pays à l'autre dans la collaboration internationale peuvent résulter de deux facteurs : le taux d'innovation global du pays et la propension de ses entreprises à s'associer à des partenaires étrangers. Ce deuxième facteur semble expliquer la plus grande partie des différences observées dans les pays d'Europe. L'Espagne et la Slovaquie, par exemple, présentent des taux d'innovation similaires mais des taux de collaboration internationale très différents (1.3 % et 13.4 %, respectivement) en raison de grandes différences dans la propension des entreprises innovantes à travailler en collaboration avec des partenaires étrangers.

Collaboration internationale en matière d'innovation

Dans le domaine de l'innovation, la collaboration avec des partenaires étrangers constitue un moteur important de la propagation du savoir. Elle peut revêtir des formes diverses mettant en œuvre différents niveaux d'interaction qui vont de la simple transmission unilatérale d'informations à des arrangements formels extrêmement interactifs. Les liens de ce type permettent aux entreprises d'accéder à des sources d'intrants (informations, technologies, ressources humaines et financières, par exemple) plus vastes que ce qu'elles pourraient trouver au niveau local. La collaboration avec des clients ou des fournisseurs étrangers aide aussi les entreprises à mettre au point de nouveaux produits, de nouveaux procédés ou d'autres innovations.

Sources

Eurostat, *Community Innovation Survey 2006* (NewCronos), juin 2009.

Sources nationales.

Pour en savoir plus

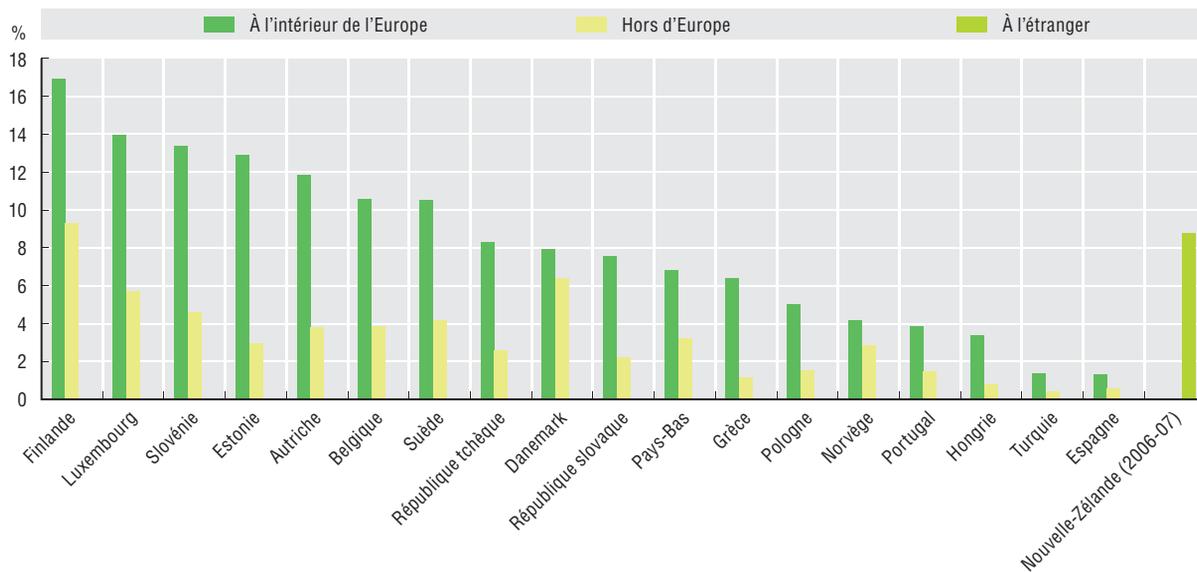
OCDE et Eurostat (2005), *Manuel d'Oslo : Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation*, 3^e édition, OCDE, Paris, www.oecd.org/sti/manueloslo.

Notes des graphiques

Les taux d'innovation et l'intensité de la collaboration avec des partenaires étrangers sont exprimés sous forme d'écart par rapport aux moyennes de l'UE, en pourcentage (le taux d'innovation moyen de l'UE est de 35.2 % et le taux moyen d'intensité de la collaboration avec des entreprises étrangères de 14.8 %).

Entreprises collaborant avec des partenaires étrangers pour l'innovation, 2004-06

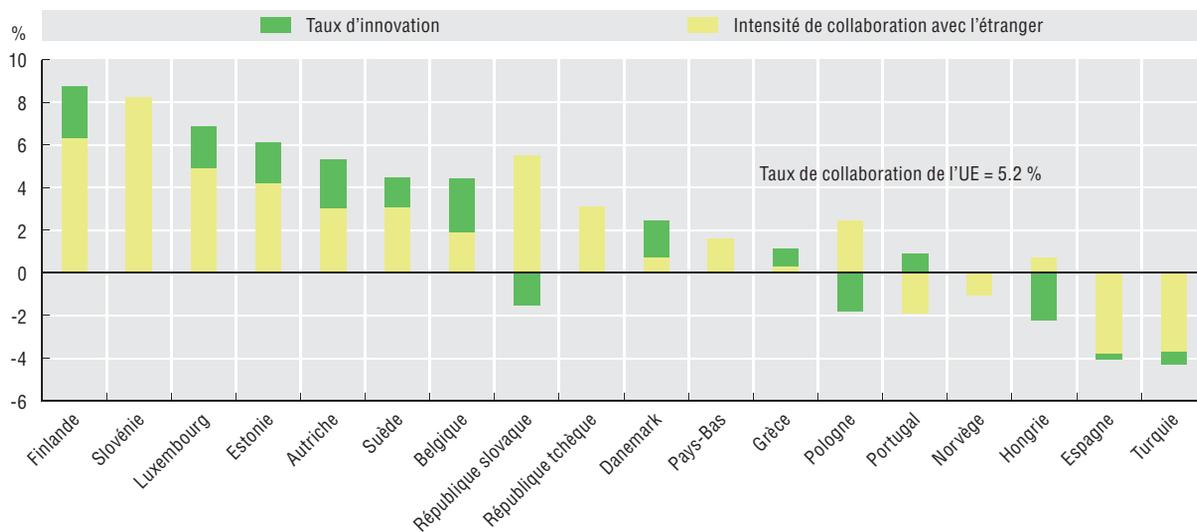
En pourcentage de l'ensemble des entreprises



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/784327612240>

Collaboration avec des partenaires étrangers pour l'innovation en Europe, 2004-06

Écart par rapport à la moyenne européenne en points de pourcentage



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/784331120145>



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2009**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2009-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Collaboration internationale en matière d'innovation », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2009-52-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.